Divulgation responsable

Chez coeo, nous prenons la sécurité de nos systèmes très au sérieux. Malgré le soin que nous apportons à la sécurité de nos systèmes, il est possible que des failles subsistent. Si vous avez trouvé une faille dans l'un de nos systèmes, merci de nous en informer afin que nous puissions prendre des mesures le plus rapidement possible. Nous souhaitons collaborer avec vous pour mieux protéger nos clients et nos systèmes.

Nous vous demandons :

- De nous contacter à l'adresse support@coeo-incasso.nl. Nous vous enverrons la clé PGP, afin que vous puissiez envoyer vos observations sous forme cryptée, pour éviter que les informations ne tombent entre de mauvaises mains ;
- De ne pas exploiter le problème en téléchargeant, par exemple, plus de données que nécessaire pour démontrer la fuite ou en accédant, supprimant ou adaptant des données appartenant à des tiers ;
- De ne pas partager le problème avec d'autres personnes avant que celui-ci ne soit résolu et de supprimer toutes les données confidentielles obtenues à partir de la fuite immédiatement après sa résolution ;
- De ne pas effectuer d'attaques de sécurité physique, de piratage psychologique, de déni de service distribué, de courrier indésirable ou d'applications tierces.
- De fournir des informations suffisantes pour reproduire le problème, afin que nous puissions le résoudre le plus rapidement possible. En général, l'adresse IP ou l'URL du système affecté et une description de la faille suffisent, mais d'autres informations peuvent être nécessaires pour les failles plus complexes.

Nous vous promettons :

- De vous répondre dans les trois jours suivant votre signalement, avec notre analyse et une date prévue pour la résolution du problème ;
- De n'engager aucune action en justice à votre encontre concernant le signalement si vous avez respecté les conditions susmentionnées ;
- De traiter votre signalement de manière confidentielle et de ne pas partager vos informations personnelles avec des tiers sans votre consentement, sauf si cela est nécessaire pour se conformer à une obligation légale. Le signalement sous un pseudonyme est possible ;
- De vous tenir informé de l'avancement de la résolution du problème.• D'indiquer, si vous le souhaitez, votre nom dans les communications relatives au problème signalé, comme personne l'ayant découvert.

Nous nous efforçons de résoudre tous les problèmes aussi rapidement que possible et nous participons volontiers à toute publication concernant le problème après sa résolution.